



RENTREE SCOLAIRE 2016-2017 – ACCUEIL DES ETUDIANTS

CLASSES PREPARATOIRES

- CPGE 1^{ère} année
 - Mercredi 31 août : accueil des internes
 - 14h00 à 16h00 de A à K – Foyer du bâtiment E
 - 16h00 à 18h00 de L à Z – Foyer du bâtiment E
 - Jeudi 1 septembre 8h30 : début des cours
 - Jeudi 1 septembre de 8h30 à 12h : distribution des cartes de self des demi-pensionnaires de 1^{ère} année dans les classes par le service de l'intendance.

- CPGE 2^{nde} année
 - Mercredi 31 août : accueil des internes
 - 14h00 à 16h00 de A à K - Foyer du bâtiment E
 - 16h00 à 18h00 de L à Z - Foyer du bâtiment E
 - Jeudi 1 septembre 8h00 : début des cours.

POLE PCSI-PSI JOLIOT-CURIE - CHATEAUBRIAND

- Étudiants PCSI :
 - accueil des internes ; idem CPGE 1^{ère} année
 - début des cours au **lycée Chateaubriand** le jeudi 1 septembre à 8h30.

- Étudiants PSI :
 - accueil des internes ; idem CPGE 2^{nde} année
 - début des cours au **lycée Joliot-Curie** le jeudi 1 septembre à 8h00.

NOUS RECOMMANDONS AUX ETUDIANTS INSCRITS EN 1^{ère} OU 2^{ème} ANNEE DE CLASSES PREPARATOIRES DE NE PAS ACHETER D'OUVRAGES D'OCCASION AUX ANCIENS ELEVES AU MOMENT DE LA RENTREE SCOLAIRE AVANT D'AVOIR RECU DES INSTRUCTIONS PRECISES DE LA PART DE LEURS PROFESSEURS.



QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES CPGE

NB. Vous trouverez de nombreuses informations dans le fascicule « **Chatô mode d'emploi** » qui vous sera diffusé à la rentrée et que vous pouvez télécharger sur notre site internet..

I - LIVRES, MATERIEL, EQUIPEMENT :

Il est conseillé aux élèves admis en première année de classe préparatoire scientifique d'attendre la rentrée pour acheter ouvrages et matériel. Chaque fois que possible, des commandes groupées seront passées pour bénéficier de conditions d'achat avantageuses.

Les blouses en nylon sont interdites dans les salles de TP.

II - INFORMATIONS ET CONSEILS PEDAGOGIQUES :

Pour compléter les documents fournis dans votre dossier d'inscription, vous devez consulter le site du lycée www.lycee-chateaubriand.fr. **Des préconisations importantes y sont données.**

III – ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

L'inscription aux enseignements optionnels vaut engagement pour l'année scolaire.

IV – TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRES (TIPE) :

CPGE concernées : Sup et Spéciales MP – PC – PSI – BCPST

1. Il s'agit d'une activité obligatoire, inscrite à l'emploi du temps, prise en compte à l'occasion des concours.
2. L'activité TIPE se fait sous la responsabilité du professeur qui en définit les modalités pratiques : dates, horaires, lieux, objectifs scientifiques.
3. L'activité TIPE peut se dérouler en dehors du lycée et en dehors de l'horaire prévu, dans des lieux divers (dont espaces naturels pour les BCPST).
En cette occasion dûment autorisée par le professeur, des prescriptions élémentaires de sécurité sont rappelées en ce qui concerne les déplacements, les recherches, les manipulations personnelles, le matériel adéquat nécessaire au travail défini.
4. Le lycée ne supporte pas les frais de déplacement individuel des élèves, sauf cas dûment arrêté à l'avance par le professeur.
5. Les activités à l'intérieur du lycée et définies par le professeur sont couvertes par la législation sur les accidents de travail.
En revanche, les travaux effectués en dehors du lycée et hors la présence du professeur ne sont pas couverts par la législation.

V - INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE :

Dans le cadre des accords passés entre le lycée et les Universités de RENNES 1 (Sciences, Sciences Economiques, Philosophie), RENNES 2, BREST (Université de Bretagne Occidentale Sciences) et U.B.S (Université de Bretagne-Sud), les étudiants de CPGE peuvent bénéficier de validations ou d'aménagements d'études.

Le texte de la convention cadre conclu avec les quatre universités de Bretagne est en ligne sur notre site Internet www.lycee-chateaubriand.fr

VI – REGIME DE LA SCOLARITE EN CPGE :

La scolarité en CPGE est régie par le règlement intérieur du lycée.

Ponctualité et assiduité sont obligatoires, aussi bien pour les cours, TP et TD que pour les interrogations orales (colles) ou pour les devoirs donnés par les professeurs (en temps libre ou en temps limité). La présence est obligatoire aux regroupements de devoirs organisés dans l'année (concours blancs).

L'élève est assuré de trouver aide et soutien auprès des professeurs, auxquels il devra s'adresser en cas de difficulté.

Des absences non justifiées ou bien la non-participation à des travaux obligatoires peuvent conduire à des sanctions d'exclusion, tant en 1^{ère} qu'en 2^{ème} année.

On doit aussi se rappeler que le système des aménagements d'études avec l'université repose sur le principe fondamental de l'obligation de suivre un cursus pluridisciplinaire en CPGE.

L'assiduité est donc une composante essentielle dans le déroulement d'une bonne scolarité, tant du point de vue des concours que des éventuelles poursuites d'études à l'Université.